



**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du jeudi 1^{er} décembre 2016 à 8 h 30**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Adoption de l'ordre du jour.
- 10.02** Période de questions du public

40 – Réglementation

- 30.01** Modifier les limites de la Place de l'Unité située au 286, rue Elgar, afin d'y inclure l'espace vert existant devant le centre Elgar ainsi que les commerces. (1162959009)

70 – Autres sujets

- 70.01** Levée de la séance.



Dossier # : 1162959009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer le site comprenant le campanile situé devant le lieu de culte sis au 286, rue Elgar dans l'arrondissement de Verdun, « Place de l'Unité »

Il est recommandé :

De nommer le site comprenant le campanile ainsi que l'espace vert devant le centre Elgar « Place de l'Unité », tel qu'illustré au nouveau plan soumis.

Signé par Nicole OLLIVIER **Le** 2016-11-30 15:28

Signataire :

Nicole OLLIVIER

Directrice
Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement
social

IDENTIFICATION**Dossier # :1162959009**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer le site comprenant le campanile situé devant le lieu de culte sis au 286, rue Elgar dans l'arrondissement de Verdun, « Place de l'Unité »

CONTENU**CONTEXTE**

Ce sommaire addenda vise à élargir le site identifié initialement pour la Place de l'Unité. Le site comprend donc le campanile (2 cloches), mais également l'espace vert existant devant le centre Elgar et les commerces. Cet espace, qui n'avait pas été nommé jusqu'à présent, comprend des arbres et des bancs. Par sa vocation et sa localisation, le site est tout indiqué pour faire partie de la Place de l'Unité. La superficie du site proposé est d'environ 860 m².

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantesLecture :

RESPONSABLE DU DOSSIERManon BÉDARD
Agent(e) de recherche

IDENTIFICATION

Dossier # :1162959009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer le site comprenant le campanile situé devant le lieu de culte sis au 286, rue Elgar dans l'arrondissement de Verdun, « Place de l'Unité »

CONTENU

CONTEXTE

Les représentants de la paroisse Ste-Marguerite-Bourgeoys ont fait une demande de dérogation mineure pour pouvoir construire un campanile (clocher) détaché de leur lieu de culte situé au 286, rue Elgar. Puisque différentes communautés religieuses ont leur lieu de culte dans le même voisinage, il est proposé de nommer l'espace créé « Place de l'Unité ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA1521033 - 18 août 2016 – Amender la résolution CA15 210393 afin de modifier le projet d'acte de tolérance pour la propriété portant le numéro civique 286, rue Elgar. (dossier n° 1153461050)

CA15 210393 - 8 décembre 2015 – Approuver le projet d'acte de tolérance permettant l'empiètement d'un campanile sur le domaine public (cadastre 4 163 930) par la propriété portant le numéro civique 286, rue Elgar (cadastre 1 860 109), tel que préparé par Me Luc Paquette, notaire, en considération du paiement d'un loyer unique de 8 251,18 \$. (dossier n° 1153461050)

CA15 210252 - 1^{er} septembre 2015 – Demande de dérogation mineure pour l'installation d'un équipement détaché en cour avant (campanile) pour le bâtiment religieux sis au 286, rue Elgar. (dossier n° 1152959011)

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à nommer la place qui serait constituée d'un espace comprenant un campanile ainsi que 2 bancs. La superficie de l'espace est de 35 m². Il est compris dans le lot 4 163 930 du cadastre du Québec, lot qui comprend également le parc Elgar. Les structures sont implantées à 2 m de distance du mur de façade de l'église, du côté de la rue Elgar. Les 2 bancs déjà présents à cet emplacement seraient légèrement déplacés pour se retrouver perpendiculaires au trottoir. Le tout serait donc en relation (bancs et campanile). Chacune des structures comprend 2 cloches dans sa portion supérieure et une croix unifie le tout sur le sommet.

JUSTIFICATION

N/A

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dominic DUFORD, Service de la mise en valeur du territoire
Nathalie M MARTIN, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

Nathalie M MARTIN, 16 août 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Manon BÉDARD
Agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Marc-André HERNANDEZ
Chef de division

Le : 2016-07-26

